



RENOVATION

« 1000 rénovations de logements basse énergie »

Volet « particuliers »

Vous voulez rénover complètement votre résidence principale , votre logement locatif, votre gîte, vos chambres d'hôtes et atteindre des performances exemplaires ?

L'appel à projet régional vous concerne, contactez vite votre Espace Info→Energie.



L'objectif est d'atteindre le niveau BBC Effinergie-Rénovation par une réhabilitation totale grâce à deux méthodes :

- soit par un calcul thermique,
- soit par un bouquet de travaux éligibles.

Méthode 1 : calcul

Conditions : un bureau d'études devra démontrer par un calcul réglementaire l'atteinte des performances BBC Effinergie Rénovation, soit 80 kWh/m²shon.an d'énergie primaire pour les 5 usages (chauffage, eau chaude, éclairage, auxiliaires de ventilation et de chauffage). La formule sera à moduler avec la zone climatique et l'altitude, soit en Savoie

- 96 kWh/m²shon.an si ≤ 400 m
- 104 kWh/m²shon.an si >400 et ≤800 m
- 112 kWh/m²shon.an si >800 m

Méthode 2 : bouquets de travaux éligibles

Conditions : respecter l'un des bouquets présentés

Paroi	Niveau minimum d'isolation requis	Epaisseur équivalente avec un isolant moyen
-------	-----------------------------------	---

Isolation par l'intérieur des parois opaques		
Bouquet 1		
Toiture, combles, toiture terrasse	$R \geq 10 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 40 cm
Plancher bas sur locaux non chauffés	$R \geq 4,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 15 à 18 cm
Murs extérieurs sur locaux non chauffés	$R \geq 4,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 15 à 18 cm
Fenêtres	$U_w \leq 1,7 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Bouquet 2		
Toiture, combles, toiture terrasse	$R \geq 7,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 30 cm
Plancher bas sur locaux non chauffés	$R \geq 2,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 10 cm
Murs extérieurs sur locaux non chauffés	$R \geq 4,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 15 à 18 cm
Fenêtres	$U_w \leq 1,1 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	

Isolation par l'extérieur des parois opaques		
Bouquet 3		
Toiture, combles, toiture terrasse	$R \geq 7,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 30 cm
Plancher bas sur locaux non chauffés	$R \geq 2,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 10 cm
Murs extérieurs sur locaux non chauffés	$R \geq 4,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 15 à 18 cm
Fenêtres	$U_w \leq 1,7 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Bouquet 4		
Toiture, combles, toiture terrasse	$R \geq 7,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 30 cm
Plancher bas sur locaux non chauffés	$R \geq 2,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 10 cm
Murs extérieurs sur locaux non chauffés	$R \geq 2,8 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	≈ 10 cm
Fenêtres	$U_w \leq 1,1 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$	

R : résistance thermique. Si R ↑, l'isolation ↑ Uw : conductivité des fenêtres (verres + menuiseries). Si Uw ↑, l'isolation ↓

Bonus supplémentaires potentiels

. Bonus « maîtrise d'œuvre et instrumentation » :

Un maître d'œuvre indépendant devra suivre un cahier des charges défini pour le suivi et la coordination des travaux. Le bâtiment devra être instrumenté.

. Bonus « éco-matériaux » :

Utilisation de 100% d'éco-matériaux (devis et données techniques à fournir)

Poste	Matériaux éligibles
Isolation thermique	Isolants organiques ou issus du recyclage
Renouvellement ou rénovation des ouvertures	Ouvertures sur châssis bois ou bois/aluminium
Revêtements intérieurs	Label environnemental européen. Garanties de faibles émissions
Revêtements extérieurs	Matériaux d'origine végétale ou minérale

Sont exclus (hors contraintes techniques): bois exotiques, bois non certifiés, produits de transformations fortement émetteurs de composés organiques volatils, produits d'isolation ou de revêtement composés majoritairement de produits dérivés du pétrole.

. Bonus « ressources » :

Nombre de personnes par foyer	Revenus annuels fiscaux de référence (maximum)
1 personne	23 688 €
2 personnes	31 588 €
3 personnes	36 538 €
4 personnes	40 488 €
5 personnes et plus	44 425 €

Plusieurs avis d'imposition peuvent être demandés si plusieurs foyers fiscaux sont concernés.

. Bonus « certification Effinergie Rénovation » :

Obtention du label BBC Effinergie Rénovation



. Bonus « instrumentation » :

Campagne d'instrumentation des bâtiments prévue par la région pour suivre l'efficacité des rénovations. Non cumulable avec le bonus « maîtrise d'œuvre et instrumentation ».

Montants des aides

	Rénovation individuelle	Rénovation collective
Forfait bouquet	3000 €	4000 € / logement
Forfait « calcul »	3000 €	4000 € / logement
Bonus « maîtrise d'œuvre et instrumentation »	70 % du coût TTC plafonné à 3000 €	3000 €
Bonus « éco-matériaux »	+ 1000 €	+ 1000 € / logement
Bonus « ressources »	+ 2000 €	-
Bonus « certification Effinergie Rénovation »	+ 1000 €	+ 1000 € / logement
Bonus « instrumentation »	+ 1000 €	+ 1000 € / logement

A savoir

OBLIGATOIRE

- Test d'étanchéité à l'air en fin travaux avec obtention de résultat performant : maison individuelle $\leq 0,8\text{m}^3/\text{h.m}^2$; logement collectif $\leq 1,3\text{m}^3/\text{h.m}^2$
- Double flux avec récupération de chaleur
- Régulation adaptée au mode de chauffage
- Céder à la région ses droits à certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les travaux devront démarrer dans un délai d'un an maximum et être achevés dans un délai de trois ans après la décision positive de subvention de la Région.

Non éligibles à ce projet

- Les SCI et les syndicats de copropriétés
- Les maisons secondaires
- Permis de construire postérieurs au 01/01/2000
- Locaux non habités, surface supérieure à 450m²
- Chauffage électrique direct ou pompe à chaleur air/air.

Pour tout renseignement complémentaire , contactez votre Espace Info→Energie.

ASDER Espace Info→Energie Savoie
Conseil gratuit et indépendant
04 79 85 88 50
www.asder.asso.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (sauf le jeudi matin),
- soit par téléphone,
- soit sur rendez-vous,
à la Maison des Energies à Chambéry.

Fiche réalisée par l'



Fiche mutualisée au sein du réseau IERA
des Espaces Info > Energie Rhône-Alpes

